

Comité Directeur

PV Mailing du 16/09/25

Participants : Mesdames Aurore KULPINSKI, Magalie MARCHAND, Mélanie SCHMIDT, Sylvie SILVESTRE, Charline TOURNEUR et Messieurs Nicolas CAUVIN, Jean François DEBEAUVAIS, Aurélien DEFOSSEZ, Antonio DOS SANTOS, Philippe FOURE, Aurélien HAMEL, Pierre LAVALARD, Alain LECLERCQ, Marc LEGENT, Joël LEVECQUE, Grégory PLEVERT, Mickaël SELLIER, Pascal TRANQUILLE et Martial THUILLIER.

Conformément à l'extrait ci-dessous du PV de la réunion du Comité Directeur du 04/09/25 concernant le remplacement de membres de la Commission de discipline en cours de mandat :

- **Aurélien HAMEL, Président de la commission de discipline :**

Il souhaite le remplacement de 3 membres de la Commission de Discipline en raison de leurs absences récurrentes non excusées ou leur indisponibilité sur les réunions de 2025.

Il propose également deux candidats pour renforcer la Commission discipline.

Concernant les commissions disciplinaires, la réglementation est stricte, et il faut se référer à l'article 3.1.2 du Règlement disciplinaire :

« La durée du mandat des membres des organes disciplinaires est identique à celle du mandat du Comité de Direction de l'instance concernée. Il expire au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les instances dirigeantes sont renouvelées. »

« Il peut être mis fin aux fonctions d'un membre d'un organe disciplinaire en cours de mandat dans les cas suivants : - empêchement définitif constaté par le Comité de Direction de l'instance concernée ; - démission ; - exclusion. La décision d'exclusion d'un membre doit être prise par le Comité de Direction de l'instance concernée après que l'intéressé a été mis en mesure de faire valoir ses observations écrites ou orales. Elle lui est notifiée individuellement par courrier recommandé avec avis de réception et est insusceptible d'appel »

« En cas de cessation de fonction, un nouveau membre peut être désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir. »

Les membres concernés par des absences non excusées ou par leurs indisponibilités seront sollicités par mail afin de connaître leur volonté de continuer ou non au sein de la commission de Discipline pour la saison 2025/2026.

En fonction des retours, les nouveaux membres pourront être validés par le Comité directeur. Cela sera réalisé par mailing afin d'accélérer leur intégration.

1/ Messieurs DOUDOUX Hervé, Teddy DESIRE et Christophe ASSELIN ont été contactés par mail avec accusé de réception et de lecture en date du 08/09/25 (par le biais de NOTIFOOT) pour connaître leur volonté de continuer leur investissement au sein de la Commission Départementale de discipline pour la saison 2025/2026.

2/ Les 3 membres ont ouvert le mail, mais seuls Messieurs ASSELIN Christophe (en date du 08/09/25) et Teddy DESIRE (en date du 12/09/25) ont répondu qu'ils souhaitaient cesser leur fonction au sein de la Commission de Discipline.

3/ Les membres du Comité Directeur (19/24) ont acté leurs démissions par mail et ont été sollicités pour valider leur remplacement par :

- Monsieur Gérard COSSIN
- Monsieur Dominique ZANOVELLO

A l'unanimité des participants (19/24), à la sollicitation par mailing, ces deux candidats ont été validés pour intégrer la Commission Départemental de Discipline jusqu'à la fin de présent mandat en lieu et place des deux membres démissionnaires.

4/ Monsieur DOUDOUX Hervé, n'ayant pas répondu à l'instance départementale, bien qu'ayant pris connaissance du mail, sera de nouveau sollicité afin qu'il soit en mesure de faire valoir ses observations écrites ou orales selon son désir.

Il est également précisé que sans retour de sa part dans un délais 72h après la prise de connaissance du mail envoyé, il sera considéré comme étant démissionnaire de ses fonctions de membre de la Commission Départementale de Discipline mais également du Secteur Ponthieu. Il est en effet inconcevable qu'un membre de commission départementale ne puisse répondre aux sollicitations de son instance.

Le présent procès-verbal sera transmis au service Juridique de la LFHF.

Le Président, Pascal TRANQUILLE

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'PT' or similar initials, written over a light blue rectangular background.

Le Secrétaire Générale, Sylvie SILVESTRE

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'S' or similar, written over a light blue rectangular background.